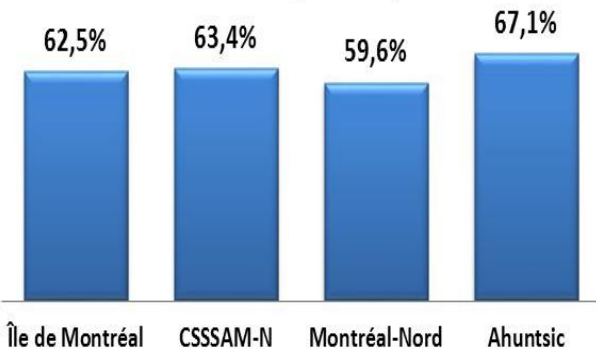




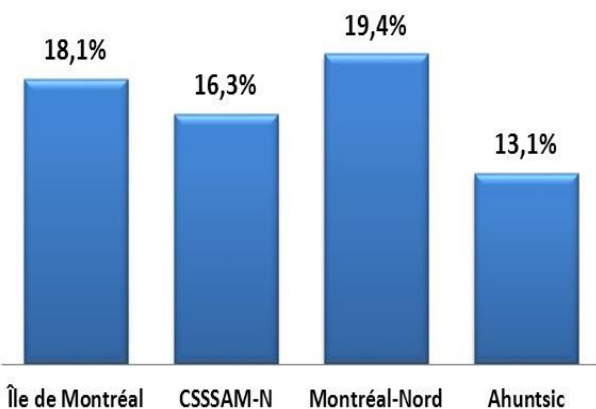
OBSERVATOIRE POPULATIONNEL

Habitudes de vie et comportements Déplacements effectués par les résidents âgés de 65 ans et plus selon le territoire, période de 24 heures (2001-2006)

Répartition (%) des déplacements en automobile effectués par les résidents âgés de 65 ans et plus selon le territoire de résidence, période de 24 heures (2001-2006)



Répartition (%) des déplacements en transport en commun effectués par les résidents âgés de 65 ans et plus selon le territoire de résidence, période de 24 heures (2001-2006)



Définition : Répartition (%) des déplacements effectués par les résidents âgés de 65 ans et plus selon le territoire, période de 24 heures (2001-2006).

Faits saillants

Premièrement, en période 2001-2006, sur le territoire du CSSSAM-N, le taux de déplacements en automobile effectués par les résidents âgés de 65 ans et plus est comparable à Montréal, mais un taux plus élevé à Ahuntsic qu'à Montréal-Nord.

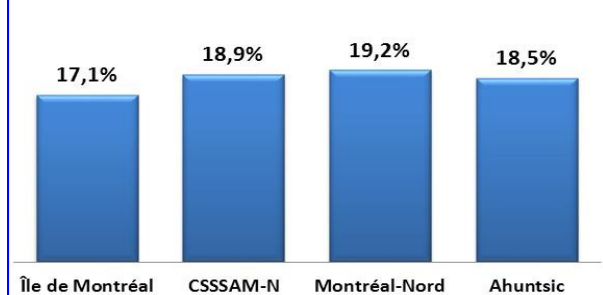
Deuxièmement, le taux de déplacements en transport en commun est plus élevé à Montréal que sur le territoire du CSSSAM-N, mais plus élevé à Montréal-Nord qu'à Ahuntsic.

Troisièmement, les résidents âgés de 65 ans et plus du territoire du CSSSAM-N sont proportionnellement plus nombreux à faire la marche comparativement aux Montréalais.

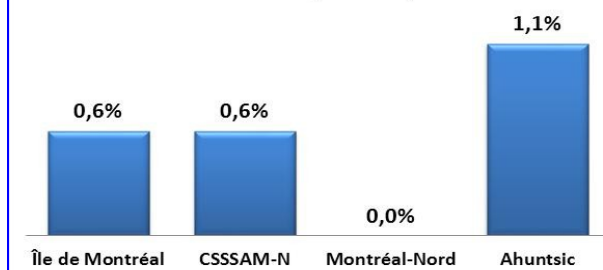
Quatrièmement, sur le territoire du CSSSAM-N, le taux de déplacements en transport adapté chez les 65 ans et plus est comparable à Montréal, mais un taux plus élevé à Ahuntsic qu'à Montréal-Nord.

Enfin, sur l'île de Montréal, le taux de déplacements en taxi est près du double comparativement au territoire du CSSSAM-N durant la période 2001-2006.

Répartition (%) des déplacements en marche effectués par les résidents âgés de 65 ans et plus selon le territoire de résidence, période de 24 heures (2001-2006)



Répartition (%) des déplacements en transport adapté effectués par les résidents âgés de 65 ans et plus selon le territoire de résidence, période de 24 heures (2001-2006)



Répartition (%) des déplacements en taxi effectués par les résidents âgés de 65 ans et plus selon le territoire de résidence, période de 24 heures (2001-2006)

